

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE381

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 9

I. - À la dernière phrase de l'alinéa 76, substituer au mot :

« intéressé »,

le mot :

« personne ».

II. – En conséquence, substituer par deux fois au mot :

« il »,

le mot :

« elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec la première phrase de l'alinéa 76 qui fait référence aux « *personnes* » mentionnées à l'article 1^{er}.